

Direction de la Citoyenneté, de la Jeunesse et de
l'Animation des Quartiers
JPB/LSM/OD/AL

N°56/2023

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Signature avec l'Association pour les Echanges Culturels et l'Amitié entre les Peuples (APECAP) d'une convention de partenariat pour la mise en place d'ateliers d'alphabétisation à la Maison des Habitants Marc Sangnier pour l'année 2023.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant que dans le cadre des ateliers des valeurs de la République « L'alphabétisation fonctionnelle », la Ville souhaite faire appel à l'APECAP pour la mise en place d'ateliers d'alphabétisation,

Considérant que ces ateliers auront lieu tous les mercredis matins (hors vacances scolaires) de janvier 2023 à décembre 2023 à la Maison des Habitants Marc Sangnier,

Considérant la proposition de L'Association pour les échanges culturels et l'amitié entre les peuples, APECAP.

DECIDE

- **De signer** avec L'Association pour les échanges culturels et l'amitié entre les peuples, APECAP, sise au 17 place Marc Sangnier, 95500 Gonesse, la convention jointe à la présente décision ;
- **De lui régler** la somme de 1500 € (TVA non applicable) ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au Budget 2023.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 24 février 2023.

Pour le Maire et par délégation
La Maire Adjointe déléguée à l'Education
et à la Réussite Scolaire



Malika CAUMONT



Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **02 MARS 2023**

Mis en ligne, le : **02 MARS 2023**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services

Corine TAILLER

Vincent BRYCHE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec l'Association pour les Echanges Culturels et l'Amitié entre

Objet de l'acte : les Peuples (APECAP) d'une convention de partenariat pour la mise en place d'ateliers d'alphabétisation à la Maison des Habitants Marc Sangnier pour l'année 2023.

.....
Date de décision: 24/02/2023

Date de réception de l'accusé 02/03/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2023DECISION56

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20230224-2023DECISION56-AI

.....
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de compétences

Autres domaines de compétences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Décision 56.pdf (99_AI-095-219502770-20230224-2023DECISION56-AI-1-1_1.pdf)